



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Compass EcoShield 30
Art-Nr. 463233, 463234, 463235, 463236, 463237, 463238
UFI 6194-X428-S00A-XK0H

Composant(s) déterminant la classification de danger

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène, butan-1-ol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Peintures et produits apparentés aux peintures

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Compass Yachtzubehör Handels GmbH & Co. KG
Lüdinghauser Str. 34
D-59387 Ascheberg
Téléphone +49 (0) 25 93 - 915 236
Télécopie +49 (0) 25 93 - 91 52 80
E-mail kontakt@compass24.de
Site web <https://www.compass24.de/>

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 (0) 25 93 - 915 236

E-mail (personne compétente):
kontakt@compass24.de

Producteur

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweiz: Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ / Tox-Zentrum): 145 (24h; Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Flam. Liq. 3, H226

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

STOT RE 2, H373

Aquatic Chronic 3, H412

Consignes en cas de risques physiques

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreille interne/ ototoxique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène, butan-1-ol

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS05



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreille interne/ ototoxique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient au point dans de collecte des déchets dangereux.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
	905-588-0		Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	13 - 18 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	
107-98-2	203-539-1	603-064-00-3	1-méthoxy-2-propanol	5 < 10 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	
	918-811-1		Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphthalène	5 < 10 pds %	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411; EUH066	
71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	butan-1-ol	3 - 5 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119488216-32-XXXX	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
01-2119457435-35-XXXX	1-méthoxy-2-propanol
01-2119463583-34-XXXX	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphthalène
01-2119484630-38-XXXX	butan-1-ol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

Après contact avec la peau

Si une irritation de la peau se produit ou persiste, consulter un médecin.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.
Enlever les lentilles de contact.
Appeler immédiatement un médecin.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

En cas de contact avec les yeux : peut provoquer des brûlures, des douleurs, des rougeurs et un larmoiement.
Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Irritation de la peau

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Les symptômes peuvent également apparaître de manière retardée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas d'incendie, le produit dégage une épaisse fumée noire.
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Formation de gaz et vapeurs irritants possible en cas de décomposition thermique.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas inhaler gaz, fumées, vapeurs et aérosols.
En cas de production de vapeurs/aérosols, utiliser une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Assurer une aération suffisante.
Bloquer et ramasser avec une matière liant les liquides (par ex. sable, terre, vermiculite).
Nettoyer de préférence avec un produit nettoyant - Éviter l'emploi de solvants.
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Évacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Tenir le récipient bien fermé.
les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.
Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols
Inhalation des poussières/particules
Ne pas inhaler les poussières de ponçage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Agent oxydant
Acide
base

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
température de stockage 0 - 40°C
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Méthoxypropane-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 375 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 150 Court terme(mg/m ³) 568 à résorption cutanée 2000/39/CE
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 (1) [ml/m ³ (ppm)] 184 (1) [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1)(2) Court terme(mg/m ³) 369 (1)(2) (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (2) 15 minutes average value (BE)
71-36-3	200-751-6	Butan-1-ol	20 [ml/m ³ (ppm)] 62 [mg/m ³] Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (BE)



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
 Date d'exécution 15.12.2023
 Version 1.0 (fr)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 360 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 200 Court terme(mg/m ³) 720 (CH)
71-36-3	200-751-6	Butan-1-ol	100 [ml/m ³ (ppm)] 310 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1) Court terme(mg/m ³) 310 (1) (1) 15 minutes average value (CH)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 [ml/m ³ (ppm)] 188 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 (1) Court terme(mg/m ³) 375 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
71-36-3	200-751-6	Butan-1-ol	Court terme(ml/m ³) 50 Court terme(mg/m ³) 150 (F)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène	12.5 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène	151 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	77 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	180 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	289 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène	7.5 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène	7.5 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène	32 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	1.6 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	14.8 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	108 mg/kg	long terme dermique (systémique)	



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	0.327 mg/L	eaux, eau de mer	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	0.327 mg/L	eaux, eau douce	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	2.31 mg/kg poids à terre sec		
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	6.58 mg/L	station d'épuration (STP)	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	12.46 mg/kg poids sédiment à sec	eau de mer	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	12.46 mg/kg poids sédiment à sec	eau douce	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussures

Protection des mains

gants étanches

En cas d'un bref contact avec la peau

NBR (Caoutchouc nitrile)

Lors de contact fréquents avec les mains

PE (polyéthylène)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection corporelle:

vêtement de protection léger, antistatique

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

aspiration insuffisante

effet prolongé

Appareil de protection respiratoire approprié:

Appareil de protection respiratoire (EN 140) avec un filtre pour les poussières et les vapeurs (EN 14387), par exemple A2P3

Masque respiratoire nécessaire en cas de poussières de ponçage.

En cas de formation de poussière, porter un masque à poussière fine / filtre à particules P2.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

rouge
bleu
noir

Odeur

aromatique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-117 °C		Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	30 °C	ASTM D 3278-96	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	(cinématique) 313 mm ² /s (40°C)	ISO 3219	
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		pratiquement insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.54- 1.57 (20°C)	ASTM D1475	
Densité de vapeur relative	1- 2 (20°C)		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit en soi n'est pas explosif ; cependant, la formation de mélanges vapeur/air explosifs/inflammables est possible.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit avec les lessives alcalines.
Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles
gel

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant
Acide
alcalies (bases)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Estimation/classification

Irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Estimation/classification

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Sensibilisation cutanée

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Autres informations

Pas d'effet connu.

Effet narcotique

Estimation/classification

Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
 Date d'exécution 15.12.2023
 Version 1.0 (fr)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène CL50: 2- 5 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Durée du test 96 h Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène CL50: 2.6 mg/L Durée du test 96 h Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol CL50: 6812 mg/L Espèce Leuciscus idus (aunée dorée) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	NOEC > 1.3 mg/L Espèce Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène EC50 > 12.6 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène EC50 1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h EC50 23300 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène EC50 3- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
 Date d'exécution 15.12.2023
 Version 1.0 (fr)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène EL50 1- 3 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h	OCDE 201	
	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène EC50 2.2 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h		
	Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol EC50 > 1000 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 7 d		
	Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène EC50 11 mg/L Espèce Pseudokirchneriella subcapitata Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène facilement biodégradable
Biodégradation			Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol facilement biodégradable
Biodégradation			Numéros CAS71-36-3 butan-1-ol facilement biodégradable



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
 Date d'exécution 15.12.2023
 Version 1.0 (fr)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Hydrocarbures en C10, aromatique, <1% naphtalène
Biodégradation			Des informations sont disponibles sur les processus de biodégradabilité. Numéros CAS85535-85-9 Paraffines chlorées, C14-17 facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur de bioconcentration (FBC) 25.9		Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur de bioconcentration (FBC) 3.16		Numéros CAS71-36-3 butan-1-ol

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
 Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200127 *	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Élimination appropriée / Produit

Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

Code déchet Suisse : 1110 Déchets de peintures et de vernis

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1263	ONU 1263	ONU 1263
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)	PAINT (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)	Paint (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Polluant marin	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1263
Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquette de danger	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	163, 367, 650
Code de restriction en tunnel	D/E



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1263
Nom d'expédition des Nations unies	PAINT (bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Oui.
EmS	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1263
Nom d'expédition des Nations unies	Paint (bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)
Classe(s) de danger pour le transport	3
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024
Date d'exécution 15.12.2023
Version 1.0 (fr)

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

SVHC: substance extrêmement préoccupante

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

WGK: classe risque aquatique

SCL: Specific concentration limit

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

LD50: Dose létale 50%

EC50: concentration efficace 50%

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3

Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

(Ordonnance sur les déchets, OLED) Suisse

IFA, GESTIS International Limit Values Database

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.



Compass EcoShield 30

Date d'édition 04.04.2024

Date d'exécution 15.12.2023

Version 1.0 (fr)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.